

touchées par la récupération des allocations familiales, mais dans dix ans, près de 30 p. 100 d'entre elles le seront.

Il ne s'agit pas là d'une toute petite atteinte au principe de l'universalité, mais véritablement d'une attaque massive, puisqu'elle touche tant de Canadiens. Manifestement, les Canadiens moyens vont perdre les programmes sociaux qui les distinguaient des Américains moyens. Nos programmes sociaux vont s'appauvrir de plus en plus, deviendront de plus en plus restreints et seront offerts seulement aux plus nécessiteux. Le seul moyen d'assurer que nos programmes sociaux et notre fiscalité sont équitables est de maintenir le principe de l'universalité dans le cas des programmes sociaux, joint à une fiscalité progressive.

Le gouvernement conservateur actuel, nous le savons, a choisi la voie opposée et a préféré opter pour une fiscalité moins équitable et des programmes sociaux tout à fait insuffisants pour répondre aux besoins grandissants des Canadiens. Les Canadiens ne croient pas le gouvernement quand celui-ci déclare que ces mesures sont équitables. Ils ne le croient pas non plus lorsqu'il dit que ces mesures ne portent pas atteinte au principe de l'universalité. Ils se méfient du gouvernement quand celui-ci parle de programmes sociaux.

Le projet de loi soulève un certain nombre de questions importantes au sujet des priorités du gouvernement et de l'équité au Canada. Par exemple, pourquoi une personne devrait-elle avoir droit à une exemption de 100 000 \$ sur ses gains en capital, alors qu'une autre perd 4 000 \$ en pension de sécurité de la vieillesse? Simple-ment parce qu'il s'agit d'une prestation sociale universelle?

• (1550)

Les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse sont déjà imposées au Canada. Pourquoi prélever un impôt spécial sur les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse? Si on veut recueillir de l'argent auprès des riches, pourquoi ne pas le faire au moyen d'un régime fiscal plus progressif, au lieu d'une surtaxe dont les victimes seront les enfants et les personnes âgées?

Et pour poser une question plus générale sur tout ce train de mesures, quand les Canadiens ont-ils voté pour l'application d'un examen des ressources aux allocations familiales et aux pensions de sécurité de la vieillesse? Quand le gouvernement du Canada a-t-il demandé l'avis des Canadiens sur cette question? Elle n'était pas un

Initiatives ministérielles

enjeu lors des élections de 1988. Elle n'a jamais été un enjeu présenté aux Canadiens et, pourtant, le gouvernement va quand même de l'avant.

Le gouvernement ne fait qu'augmenter constamment le fardeau fiscal des familles ordinaires et réduire celui des Canadiens les mieux nantis et des grandes entreprises, tout en s'attaquant à nos programmes sociaux, qui nous distinguent des États-Unis et que les conservateurs se sont engagés à maintenir lors des dernières élections fédérales.

Tout gouvernement qui est déterminé à faire régner la justice et à appuyer les familles, les enfants et les personnes âgées du Canada ne ferait pas les choix que ce gouvernement-ci a fait.

Ce n'est pas la seule voie que pouvait prendre le gouvernement. Il a eu de nombreuses occasions de revenir sur sa décision. Bien des solutions de rechange ont été proposées, sans résultat jusqu'à maintenant.

Il vaut la peine de se rappeler que les personnes âgées ont eu raison du gouvernement au cours de son premier mandat lorsqu'il s'est attaqué pour la première fois à la pension de sécurité de la vieillesse. Ces personnes âgées font une fois de plus sentir leur présence comme nous l'avons fait remarquer.

Pour terminer, je crois que le gouvernement doit réévaluer ses priorités et cela ne fait aucun doute. Ceux qui se déplacent au Canada l'entendront dire par presque tout le monde. Le gouvernement doit écouter ce que les gens ont à dire et réagir à tout cela. Il doit cesser de faire le contraire de ce que les gens lui demandent de faire et servir l'intérêt du Canada. Madame la Présidente, il doit faire passer les gens en premier.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-28. Comme vous le savez, le titre de ce projet de loi est plutôt long. Je me contenterai d'en parler comme d'une loi qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Comme je dispose de peu de temps, je ferai porter mes observations sur l'article 48, sans nier pour autant l'importance des autres dispositions et des modifications que renferme le projet de loi C-28.

Nous le savons tous, cet article concerne une proposition de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Je crois que cette mesure revêt une grande importance pour un certain